

PROCÈS-VERBAL D'UNE séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 21 juillet 2025, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Daniel Arteau, conseiller
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère

Absence(s)

Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance Vincent Rolland, directeur général.

OUVERTURE

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19H30.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Ouverture

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025

4. Correspondance

5. Trésorerie

5.1 Rapport financier mensuel au 30 juin 2025

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / juin 2025

5.3 Présentation des comptes à payer / juin 2025

6. Dépôt de documents

6.1 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme

6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 15 juillet 2025

6.3 Dépôt d'un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie au

7. Avis de motion et présentation des projets

7.1 Présentation de projet et de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 313-14 afin de prévoir des modalités pour l'identification cadastrale des parties privatives d'une copropriété divisée

8. Règlements

9. Résolutions

9.1 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028

9.2 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM) 2025-2026

9.3 Autorisation de paiement / Travaux d'élargissement du rond de virage du chemin de la Montagne



- 9.4 Autorisation de paiements / Travaux correctifs du champ d'épuration de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées
- 9.5 Autorisation de paiement / Réparations du camion municipal
- 9.6 Autorisation de paiement / Entretien des trappes à sable
- 9.7 Autorisation de paiement / Mise à niveau du parc informatique
- 9.8 Autorisation de paiement / Achat d'un réfrigérateur pour la Chapelle
- 9.9 Autorisation de paiement / Buffet des bénévoles
- 9.10 Autorisation de dépenses / Réserve environnementale
- 9.11 Demande de permis / Règlements relatifs au PIIA

- 10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
- 11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
- 12. Deuxième période de questions**
- 13. Clôture de la séance**
- 14. Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil, tel que présenté.

Résolution 25-07-131

-
- 2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
Aucune question.

-
- 3. Adoption de procès-verbaux**
Voir annexe A pour les procès-verbaux

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025.

Résolution 25-07-132

-
- 4. Correspondance**
Voir annexe B pour les documents de la correspondance.

Voici le tableau de la correspondance aux élus pour la période se terminant le 18 juillet 2025. Les documents s'y référant ont été remis aux membres du conseil au moins 24 heures avant la rencontre.

Le 21 juillet 2025

Correspondance aux élus

Période visée : du 14 juin au 18 juillet 2025

Présentée à la séance ordinaire du 21 juillet 2025

No	Date	Expéditeur	Sujet de la correspondance	PJ	
1	18 juin	Député de Portneuf	Renouvellement du PRACIM 2025-2028	1	

2	20 juin	Famille Québec	Appel de projets au Programme de soutien PFM 2025-2026	2	
3	01 juillet	Martin Duval	Remerciements pour la cérémonie de monsieur Maurice Lafrance	3	
4	09 juillet	MTQ	Aide financière au Programme d'aide voirie locale, volet PPA-CE / 22.960\$	4	
5	09 juillet	MTQ	Aide financière au Programme d'aide voirie locale, volet PPA-ES / 40.000\$	5	
6	11 juillet	MELCCFP	Résultats d'analyse de la plage du club nautique / classée B	6	
7	16 juillet	MTQ	Réponse à la demande de baisse de vitesse sur la route 367	7	
8	21 juillet	ULSCN	Confirmation d'aide financière au projet Circonflexe / 4 355 \$	8	

5. Trésorerie

Voir annexe C pour les documents de trésorerie

5.1 Rapport financier mensuel au 30 juin 2025

Le directeur général fait la lecture du rapport financier

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE ledit rapport financier au 30 juin 2025 soit adopté tel que lu.

Résolution 25-07-133

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / juin 2025

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaires pour le mois de juin 2025, il est dispensé d'en faire une lecture intégrale.

Les bordereaux de dépenses et salaires pour la période de juin 2025 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **305 199.93 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRES / JUIN 2025		
	DÉPENSES	(273 374.31) \$
	SALAIRES	(31 825.62) \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.

Résolution 25-07-134

5.3 Présentation des comptes à payer / juin 2025

(voir annexe C)

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.

Résolution 25-07-135

QUE le bordereau des dépenses pour le mois de juin 2025 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que la trésorière, Isabelle Lapointe, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **225 093.30 \$**.



Certificat de crédits

Je, soussignée *Isabelle Lapointe*, trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 22 juillet 2025.

Signature : _____

6. Dépôt de documents

6.1 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme

Mois de juin 2025, 13 permis, représentant une valeur de	1 008 000 \$
Mois de juin 2024, 19 permis, représentant une valeur de	747 400 \$
Cumulatif pour la période de janvier à juin 2025, 58 permis	3 680 900 \$
Cumulatif pour la période de janvier à juin 2024, 83 permis	3 052 400 \$

6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 15 juillet 2025

Voir annexe D

6.3 Dépôt d'un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, avant le 01 septembre 2024

Voir annexe E

7. Avis de motion et présentation des projets

7.1 Présentation de projet et de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 313-14 afin de prévoir des modalités pour l'identification cadastrale des parties privatives d'une copropriété divise

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Diane Pinet, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 313-14 afin de prévoir des modalités pour l'identification cadastrale des parties privatives d'une copropriété divise, tel que décrit au règlement 430-25.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.
Adoptée à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **25-07-136**

8. Règlements

9. Résolutions

9.1 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) 2025-2028

ATTENDU que le conseil de la Ville de Lac-Sergent souhaite déposer une demande d'aide financière aux projets de bâtiments de base - volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet de « réfection et conversion du club nautique en centre d'accueil d'urgence »;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
par la résolution **25-07-137**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

ET QUE la Ville de Lac-Sergent confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

9.2 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES (PFM) 2025-2026

ATTENDU que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a élaboré et adopté par la résolution 23-06-140 sa Politique familiale municipale et son plan d'action avec l'axe « Penser et agir famille »;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu de sa PFM.

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
par la résolution **25-07-138**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Ville de Lac-Sergent autoriser monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, à signer au nom de la Ville de Lac-Sergent tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;

ET QUE la Ville de Lac-Sergent confirme que monsieur Stéphane Martin est l'élu responsable des questions familiales.



9.3 AUTORISATION DE PAIEMENT / TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU ROND DE VIRAGE DU CHEMIN DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT la problématique persistante du manque d'espace pour les camions dans le rond de virage du chemin de la Montagne;

CONSIDÉRANT l'emprise municipale côté montagne qui permet d'élargir le rond de virage jusqu'à un total de quinze mètres;

CONSIDÉRANT les travaux de dynamitage effectués sur un façade de cinquante mètres dans la montagne;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **25-07-139**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'un montant de 19 703.02 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *Pax Excavation*, pour les travaux d'élargissement du rond de virage du chemin de la Montagne;

ET QUE les dépenses soient comptabilisées au budget d'exploitation.

9.4 AUTORISATION DE PAIEMENTS / TRAVAUX CORRECTIFS DU CHAMP D'ÉPURATION DE L'OUVRAGE MUNICIPAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT les problématiques de résurgence d'eau dans le champ d'épuration de l'ouvrage d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT les solutions exploratoires proposées par la firme d'ingénierie Stantec, dont l'ajout d'un fossé de drainage en amont du champ pour détourner les eaux de surface;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

Par la résolution **25-07-140**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'un montant de 2 330 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *MCB Construction* pour des travaux d'excavation d'une tranchée de drainage en amont du champ d'épuration;

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'un montant de 886.11 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *Pax Excavation* pour la livraison avec camion 12 roues de pierre 50-100 mm;

ET QUE cette dépense soit imputée au projet des Mélèzes.

9.5 AUTORISATION DE PAIEMENT / RÉPARATIONS DU CAMION MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **25-07-141**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'un montant de 4 906.61 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *Fix Auto Saint-Raymond*, pour effectuer des réparations sur le camion municipal.

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.



9.6 AUTORISATION DE PAIEMENT / ENTRETIEN DES TRAPPES À SABLE

CONSIDÉRANT les travaux réalisés dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) visant à réduire l'apport de sédiments provenant des chemins;

CONSIDÉRANT que les fossés et les trappes à sable peuvent nécessiter plusieurs entretiens annuels selon la fréquence et l'intensité des intempéries;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

Par la résolution **25-07-142**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'un montant de 2 295 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *MCB Construction* pour des travaux d'entretien dans les trappes à sable;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.7 AUTORISATION DE PAIEMENT / MISE À NIVEAU DU PARC INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 25-03-053 d'octroi de contrat à l'entreprise *Topologic Informatique inc* pour la mise à niveau du serveur central du parc informatique;

CONSIDÉRANT que le transfert et l'installation des applications de la suite PG Solutions nécessitent l'assistance d'un technicien spécialisé;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

par la résolution **25-07-143**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'un montant de 1 480 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *PG Solutions* pour les services d'assistance du technicien lors du transfert vers le nouveau serveur;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.8 AUTORISATION DE PAIEMENT / ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LA CHAPELLE

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

par la résolution **25-07-144**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'un montant de 995 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *L'Heureux* pour l'achat d'un réfrigérateur de remplacement à la Chapelle;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.9 AUTORISATION DE PAIEMENT / BUFFET DES BÉNÉVOLES

ATTENDU l'implication des bénévoles dans les activités municipales et dans la pose des toiles de jute tout au long de la saison estivale;

ATTENDU la volonté de la Ville de Lac-Sergent de montrer sa gratitude envers ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire



par la résolution **25-07-145**

QUE le conseil remercie les bénévoles pour leur précieuse implication dans les activités municipales et autorise le remboursement d'un montant de 903.48 dollars plus les taxes applicables à madame *Diane Pinet* pour l'achat du buffet;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.10 AUTORISATION DE DÉPENSES / RÉSERVE ENVIRONNEMENTALE

ATTENDU l'importance de préserver notre environnement et qu'il soit nécessaire d'investir temps et argent, la Ville de Lac-Sergent s'est dotée d'une réserve financière;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **25-07-146**

QUE le Conseil accepte le paiement des frais pour la réalisation des activités de 2025, détaillés dans le tableau annexé à la présente résolution, et dont le montant total s'élève à 19 094.13 dollars plus les taxes applicables;

QUE le Conseil accepte le paiement d'un montant de 11 560 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *Expertise CSP Inc* pour la pose des toiles de jute et l'arrachage des herbiers de myriophylle;

ET QUE les fonds proviennent de la Réserve environnementale.

9.11 DEMANDE DE PERMIS / RÈGLEMENTS RELATIFS AU PIIA

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil municipal d'accorder ces permis :

- au propriétaire du **45 chemin des Pins** ayant soumis au CCU des plans pour une rénovation du bâtiment secondaire (cabane à bateau), demande 2025-;
- au propriétaire du **72 chemin de la Montagne** ayant soumis au CCU des plans pour un aménagement paysager avec piscine creusée, demande 2025-;
- au propriétaire du **114 Vieux-Chemin** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (cabanon), demande 2025-;
- au propriétaire du **905 chemin des Hêtres** ayant soumis au CCU des plans pour un aménagement de piscine, demande 2025-;
- au propriétaire du **1701 chemin du Tour-du-Lac Nord** ayant soumis au CCU des plans pour une construction neuve, demande 2025-;
- au propriétaire du **1757 chemin du Tour-du-Lac Nord** ayant soumis au CCU des plans pour une rénovation du bâtiment principal, demande 2025-;
- au propriétaire du **1785 chemin du Tour-du-Lac Nord** ayant soumis au CCU des plans pour une modification du bâtiment secondaire (garage), demande 2025-;
- au propriétaire du **1853 chemin du Tour-du-Lac Nord** ayant soumis au CCU des plans pour une rénovation du bâtiment principal, demande 2025-;
- au propriétaire du **2036 chemin du Tour-du-Lac Sud** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (garage), demande 2025-;



- au propriétaire du **2160 chemin du Tour-du-Lac Sud** ayant soumis au CCU des plans pour une rénovation du bâtiment principal et une construction d'un bâtiment secondaire (garage), demande 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
par la résolution **25-07-147**

PUISQUE ces projets répondent à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Conseil municipal entérine les demandes de permis (demandes initiales) assujetties au règlement sur les PIIA No. 315-14 telles que présentées.

10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour

12. Deuxième période de questions

13. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **25-07-148**
QUE la séance soit levée à 20h05.

YVES BÉDARD
MAIRE

VINCENT ROLLAND
Directeur général et greffier